



CHARTRE FREE DE L'ENTREPRENEUR EN RESIDENCE

DEFINITIONS

Un **entrepreneur en résidence FREE** (ER) est défini comme une personne qui doit avoir une expérience entrepreneuriale avérée (minimum 10 ans). En particulier, il devra avoir créé ou repris au moins une activité qui emploie (ou a employé) au minimum 20 personnes et qui réalise (ou a réalisé) une partie de son chiffre d'affaires à l'exportation. Par activité, on entend toute société ou groupe de sociétés à finalité commerciale ou sociale. L'entrepreneur en résidence doit obligatoirement être signataire de la charte des entrepreneurs en résidence FREE.

Par extension, pourra *exceptionnellement* être assimilé à un entrepreneur en résidence toute personne ayant un parcours professionnel exceptionnel et celle dont les incubateurs étudiants et FREE considèreront, *unanimentement*, que le profil est susceptible d'apporter l'expérience et le réseau indispensables à l'accompagnement optimal des étudiants entrepreneurs.

La **communauté des entrepreneurs en résidence** désigne l'ensemble des entrepreneurs en résidence actifs au sein des incubateurs étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les ER sont dans une phase de leur vie professionnelle où ils ont la disponibilité d'esprit pour consacrer une partie significative de leur temps à l'accompagnement de jeunes entrepreneurs hébergés par ces incubateurs.

Les **incubateurs-étudiants** désignent tous les incubateurs étudiants actifs au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui, d'une part, recourent régulièrement à des entrepreneurs en résidence pour réaliser l'accompagnement entrepreneurial des étudiants entrepreneurs et, d'autre part, ont signé la charte de collaboration FREE.

Les **jeunes entrepreneurs** désignent tout étudiant ou jeune diplômé accompagné par un incubateur-étudiant. Il s'agit très fréquemment d'une équipe entrepreneuriale. Dans la suite du texte, « jeune entrepreneur » ou « équipe entrepreneuriale » sont utilisés comme des synonymes.

Wikipreneurs est une plateforme de suivi de coaching entrepreneurial développée par EDUCA.

SIBA Etudiants Entrepreneurs est une Structure d'Investissement pour Business Angels mise en place dans le cadre d'un partenariat entre BeAngels, association des business angels francophones de Belgique, et les incubateurs-étudiants. Le rôle de la SIBA Etudiants-entrepreneurs est de collecter les fonds, sélectionner les dossiers issus des incubateurs-étudiants dans lesquels investir et organiser le suivi des investissements.

OBJECTIF DU DOCUMENT

Les Entrepreneurs en Résidence de la communauté FREE ont travaillé ensemble avec les incubateurs-étudiants pour élaborer cette charte, dans le but de développer des relations de qualité entre eux et les jeunes entrepreneurs ainsi qu'entre eux et les incubateurs-étudiants.

LA RESPONSABILITE DES ENTREPRENEURS EN RESIDENCE

Les entrepreneurs en résidence sont responsables des jeunes entrepreneurs (accompagnés par un incubateur-étudiant) pour lesquels ils ont accepté la mission d'accompagnement. Ils en deviennent le coach attitré. Responsable, dans ce cas, se décline en trois verbes : **respecter**, **s'impliquer** et **transmettre et responsabiliser**.

1. Respecter

La **confidentialité** des informations partagées entre le jeune entrepreneur et son coach est une règle d'or. Lors de la signature de la convention, les membres de l'équipe entrepreneuriale sont assurés de la confidentialité la plus totale de leurs échanges avec son coach. Un ER peut accompagner des projets dans différents incubateurs-étudiants. Par ailleurs, des projets potentiellement concurrents pourraient être développés soit au sein d'un même incubateur, soit dans des incubateurs différents. Il faut noter qu'une concurrence peut naître d'un pivot stratégique d'un projet : deux projets qui semblaient ne pas être en concurrence peuvent tout à coup le devenir.

Un ER ne peut déontologiquement pas accompagner deux projets concurrents. Dès qu'il identifie un risque significatif de concurrence, l'ER doit lever sa main et dialoguer avec les responsables du ou des incubateurs-étudiants impliqués afin que des solutions soient trouvées pour éviter qu'un ER n'accompagne deux projets potentiellement concurrents et, le cas échéant, un projet concerné par le risque de concurrence soit confié à un autre ER.

Le processus d'accompagnement débute par l'**expression des attentes mutuelles** de chacun (équilibre vie d'étudiant / vie d'entrepreneur, rôles et responsabilités de chacun, préférences stratégiques, attentes à court et moyen terme, etc.). L'entrepreneur en résidence y restera attentif tout au long de la mission, notamment lors de la rédaction du pacte d'actionnaires.

L'entrepreneur en résidence doit veiller **au droit de propriété du jeune entrepreneur** sur son projet, clause présente dans la convention signée par l'incubateur et l'étudiant entrepreneur. Lorsque le projet est porté par une équipe, la répartition équitable des droits de chaque équipier doit être un élément important à prendre en compte par l'entrepreneur en résidence. De même, les droits de **propriété intellectuelle** doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Respecter le jeune entrepreneur, c'est également identifier les risques et **empêcher tout conflit d'intérêt**. Les entrepreneurs en résidence doivent être du côté des jeunes entrepreneurs pour les épauler, les conseiller voire les évaluer dans leur parcours d'entrepreneur. L'ER s'interdit d'être partie prenante dans des rôles qui ont ou pourraient avoir des intérêts divergents de ceux des jeunes entrepreneurs. Par exemple, si l'ER envisage d'investir financièrement, directement ou indirectement, un montant supérieur à 5000€ dans le projet d'un étudiant-entrepreneur, il doit en informer l'incubateur-étudiants qui accompagne le projet. Si l'ER est également le coach du projet dans lequel il investit, il sera déchargé de sa mission de coaching pour être remplacé par un autre ER. De même, un entrepreneur en résidence ne peut pas être l'observateur de la SIBA auprès d'une start-up qu'il accompagne.

Le coach échangera des feed-backs de qualité et veillera à ne jamais formuler de feed-back négatif sur la personne, suivant le principe de la Communication Non Violente. Le coach est capable de gérer les tensions et d'éviter les non-dits.

L'entrepreneur en résidence et le jeune entrepreneur entretiennent une relation d'adultes, caractérisée par le **respect mutuel**, la bienveillance, l'honnêteté, le non-jugement et l'ouverture.

2. S'impliquer

Les incubateurs-étudiants requièrent des entrepreneurs en résidence une **intensité d'implication** qui dépasse largement quelques conseils épisodiques. Chaque entrepreneur en résidence s'engage vis-à-vis de la fondation FREE et des différents incubateurs-étudiants à prester, s'il leur est demandé, un minimum de 1 jour par semaine et un maximum de 3 jours par semaine pour l'accompagnement d'au moins 5 projets. En effet, le travail des ER est une mission et non un travail à temps plein. Le minimum (5 projets) a été défini pour éviter d'avoir des coûts de participation aux réunions mensuelles trop élevés proportionnellement au travail d'accompagnement. L'ER se met à la disposition des incubateurs-étudiants pour participer, aux formations organisées pour les ER, aux réunions organisées par l'incubateur et aux différents comités de suivi des projets. S'il ne peut pas se libérer, il communique son avis qui est primordial pour la bonne gestion des incubateurs-étudiants.

Il n'y a pas de limites fixées en termes de nombre d'heures d'accompagnement par projet. Cette intensité est gérée en bon père de famille par l'entrepreneur en résidence et en parfaite collaboration avec l'incubateur-étudiants en charge de l'accompagnement du projet.

Cette intensité d'implication se traduit également en disponibilité : en cas d'urgence, les jeunes entrepreneurs doivent pouvoir **bénéficier d'une grande réactivité de leur coach. En cas d'indisponibilité momentanée, le coach en avise la direction de l'incubateur-étudiants** pour éviter aux jeunes entrepreneurs d'être freinés dans leur progression.

L'entrepreneur en résidence a envers le jeune une obligation de moyens et non de résultats : le projet appartient au jeune et il reste seul responsable des décisions qu'il prend pour le mener à bien. Il n'appartient donc pas à l'ER de décider à la place du jeune entrepreneur.

La proximité relationnelle entre le coach et le jeune entrepreneur permet de créer de **véritables apprentissages et d'aider le jeune entrepreneur à prendre son autonomie**. La bonne implication d'un coach signifie, par exemple, qu'il peut accompagner le jeune entrepreneur à un premier rendez-vous commercial ou aux rendez-vous face à des investisseurs potentiels. Accompagnés d'un débriefing, ces moments sont de véritables apprentissages. Par contre, il faut éviter que l'entrepreneur en résidence ne s'implique trop dans les tâches opérationnelles en se substituant au rôle du jeune entrepreneur.

3. Transmettre et responsabiliser

Le coach a pour mission de partager son savoir, son expérience, son réseau et ses compétences entrepreneuriales dans le but de contribuer à l'évolution du jeune entrepreneur dans la mise en place de son projet. Le coach adopte une approche responsabilisante pour amener le jeune à l'autonomie et la prise d'initiatives. Tout au long de son accompagnement, l'ER doit être un facteur qui accroît la confiance en soi de chaque membre de l'équipe entrepreneuriale.

L'entrepreneur en résidence se montre capable de « changer de casquette ». Il peut prendre à tour de rôle celui de guide, de mentor, de conseiller, d'expert, d'exemple structurant, de stimulateur de créativité, de miroir, de donneur de feed-back... Il est important que l'entrepreneur en résidence communique de manière très transparente avec les jeunes entrepreneurs sur cette multiplicité de son rôle.

Les entrepreneurs de la communauté FREE sont convaincus de l'importance du partage de leurs carnets d'adresses. Ils ont la ferme volonté de mettre en commun leurs différents réseaux. Virtuellement, un jeune entrepreneur accompagné par un entrepreneur en résidence de la communauté FREE peut compter sur la réunion de l'ensemble des carnets d'adresses des entrepreneurs en

résidence. C'est une raison essentielle pour laquelle les canaux de communication doivent être continuellement ouverts entre les entrepreneurs en résidence.

Les entrepreneurs en résidence sont intimement convaincus que la réussite d'un jeune entrepreneur passe par l'intégration des 4 qualités suivantes :

Une bonne attitude et le développement de qualités interpersonnelles ;

La compétence commerciale ;

La capacité à développer une vision globale de l'avenir de son entreprise ;

Une capacité à gérer un projet et les processus de l'entreprise ;

Une bonne attitude

C'est, entre autres, la posture ouverte, la pratique de l'écoute active. En utilisant son analyse critique, le jeune entrepreneur doit apprendre à se nourrir des remarques, des réactions qui lui permettent d'entrevoir d'autres possibilités. Il s'accorde le droit à l'erreur. Il acquiert la capacité de rebondir. Il ose confronter son idée et la remettre en question.

Le jeune entrepreneur doit pouvoir bien s'entourer et cultiver des relations de qualité. Il prouvera ainsi son intérêt pour les relations humaines. Le jeune entrepreneur doit assurer un bon suivi de ses relations professionnelles, il développe la réussite collective.

La compétence commerciale

L'équipe entrepreneuriale doit avoir les compétences de convaincre ses interlocuteurs et vendre son produit ou son service.

Développer une vision

Le jeune entrepreneur doit pouvoir anticiper l'action à venir grâce à sa vision stratégique, il inscrit l'action au quotidien dans une vision globale de l'avenir.

Gestion de projet et des processus de l'entreprise

L'efficacité opérationnelle passe par la maîtrise des compétences de la gestion de projet. Par exemple, en respectant les délais, en déléguant quand c'est possible. Le jeune entrepreneur prépare chaque action et communique avec les membres de l'équipe. Dans ce contexte, l'entrepreneur en résidence veille à structurer les réunions (inclusion, respect des horaires, liste des actions, rédaction de comptes-rendus, etc.).

Lorsque l'entreprise est lancée, l'entrepreneur en résidence doit être particulièrement attentif au fait que le jeune entrepreneur définit correctement les processus de son entreprise, y compris l'organisation des rôles et responsabilités.

En Pratique : le Suivi est réalisé avec Wikipreneurs

Toutes les prestations des entrepreneurs en résidence sont consignées dans l'outil Wikipreneurs. C'est la base unique d'informations qui sert à la facturation des services des entrepreneurs en résidence.

En conclusion, il existe un **esprit « communauté »** :

Les entrepreneurs en résidence constituent une communauté au service des jeunes entrepreneurs de la fédération Wallonie-Bruxelles.

Cela a pour implication :

qu'un entrepreneur en résidence peut accompagner n'importe quel jeune entrepreneur hébergé dans les incubateurs étudiants ayant signés la convention de collaboration FREE ;

qu'il partage son expérience de coaching avec ses collègues ;

qu'il participe régulièrement aux réunions organisées pour les ER :

qu'il peut venir en appui d'un collègue pour un conseil, un contact ou un coaching ponctuel d'un jeune entrepreneur qu'il n'accompagne pas directement ;

qu'à la demande d'un incubateur-étudiant, il peut parrainer un nouvel ER qui débute dans son nouveau métier, par exemples, en participant à quelques séances de coaching en binôme, en partageant son expérience pour éviter les erreurs du débutant, écouter et répondre aux questions du nouvel arrivant.

Signature de l'entrepreneur en résidence de la communauté FREE

Nom Prénom